

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16946**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Manager technique

Nouvel intitulé : Manager technique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
L'institut national polytechnique de Grenoble - INP, Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble (CCI de Grenoble) - Grenoble école de management (Grenoble EM)	Président de l'Institut national polytechnique de Grenoble, Directeur de Grenoble école de management

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200p Méthodes industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Manager technique exerce des métiers de l'industrie liés aux principales fonctions techniques, allant de la conception à la production. Il accompagne en permanence l'adaptation de son organisation. Il encadre et anime une ou plusieurs équipes et assure le développement des compétences. Il optimise l'organisation du service qu'il a en charge en fonction des objectifs fixés. Il exerce son activité dans un domaine suivant :

- Efficacité énergétique et bâtiment intelligent
- Energie, Systèmes Électriques et Développement Durable
- Micro-électronique
- Système embarqué

dans des métiers de l'industrie liés aux principales fonctions allant de la conception à la production :

- Manager d'études techniques.
- Manager du service méthodes.
- Manager de production.
- Manager de la planification.
- Manager contrôle qualité.

Les activités principales du Manager Technique sont les suivantes :

A1 - Analyse des différentes dimensions d'un problème à dominante technique, en prenant en compte les spécificités du secteur d'activité de l'entreprise dans lequel il intervient et réalisation d'un diagnostic, selon le domaine dans lequel il intervient.

A2. Elaboration et pilotage d'une stratégie cohérente pour son activité en lien avec la stratégie de l'entreprise. Proposition de plans d'actions, afin d'optimiser le processus de conception ou de production, selon le domaine dans lequel il intervient.

A.3 - Mise en œuvre dans l'entreprise de solutions d'amélioration de produits ou de procédés auxquels il est associé par l'animation d'un service ou d'une équipe projet et en animant un réseau de partenaires, extérieurs à l'entreprise, selon le domaine dans lequel il intervient

A4 - Négociation des conditions et suivi des fournisseurs, selon le domaine dans lequel il intervient.

Un titulaire de la certification est capable de :

- Repérer changements significatifs, notamment technologiques, dans le secteur d'activité de l'entreprise.
- Identifier chacune des étapes d'un processus afin de pouvoir repérer un besoin.
- Analyser les causes d'un dysfonctionnement ou des opportunités d'amélioration de l'existant.
- Appliquer une méthode d'analyse adaptée au problème technique.
- Etablir concernant un dysfonctionnement identifié ou l'amélioration d'une partie du processus de conception ou de production existant.
- Rechercher, proposer et argumenter des solutions à sa hiérarchie.
- Elaborer un plan d'actions pour la mise en œuvre des solutions et le présenter à sa hiérarchie pour validation.
- Elaborer et suivre le budget en lien avec le plan d'actions.
- Réaliser un diagnostic des ressources de son équipe.
- Analyser des situations de management et proposer des actions adaptées
- Conduire différents types d'entretiens, en prenant en compte la dimension interculturelle.
- Définir, planifier et piloter un projet technique.
- Piloter l'avancement du projet, en étant attentif aux dysfonctionnements relatifs notamment au budget. Proposer et mettre en place des actions correctrices éventuelles.
- Identifier les compétences requises par le projet, et cartographier les compétences disponibles, notamment techniques, du réseau de

partenaires.

- Animer les réunions.
- Produire des écrits structurés.
- Exposer à l'oral, dialoguer, argumenter afin de convaincre lors de la présentation d'un projet.
- Etablir un cahier des charges. Argumenter sur les propositions de nouveaux fournisseurs.
- Suivre l'exécution des contrats et régler les litiges éventuels. Evaluer le produit ou la prestation. Evaluer le projet réalisé, quantitativement et qualitativement, en faisant des préconisations, notamment techniques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce métier s'exerce dans les grandes entreprises mais aussi dans les PMI. Elles peuvent être locales, nationales ou internationales. Le manager technique peut exercer ses activités professionnelles dans différents secteurs d'activité de l'industrie grâce au choix de spécialisations techniques proposées dans la formation : microélectronique, micro-technologies et énergie à l'origine de la demande industrielle pour cette formation ; mais aussi systèmes électriques et développement durable ; systèmes embarqués ; bâtiment intelligent et efficacité énergétique.

La certification du métier générique de «Manager technique» permet d'exercer les métiers de l'industrie liés aux principales fonctions allant de la conception à la production :

- Manager d'études techniques.
- Manager du service méthodes.
- Manager de production.
- Manager de la planification.
- Manager contrôle qualité.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

H2502 : Management et ingénierie de production

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les compétences s'articulent autour des activités suivantes :

A1 - Analyse des différentes dimensions d'un problème à dominante technique, en prenant en compte les spécificités du secteur d'activité de l'entreprise dans lequel il intervient et réalisation d'un diagnostic, selon le domaine dans lequel il intervient : micro-électronique et micro-technologies ; énergie, systèmes électriques et développement durable ; efficacité énergétique et bâtiment intelligent ; système embarqué.

A2. Elaboration et pilotage d'une stratégie cohérente pour son activité en lien avec la stratégie de l'entreprise. Proposition de plans d'actions, afin d'optimiser le processus de conception ou de production, selon le domaine dans lequel il intervient : micro-électronique et micro-technologies ; énergie, systèmes électriques et développement durable ; efficacité énergétique et bâtiment intelligent ; système embarqué.

A.3 - Mise en œuvre dans l'entreprise de solutions d'amélioration de produits ou de procédés auxquels il est associé par l'animation d'un service ou d'une équipe projet et en animant un réseau de partenaires, extérieurs à l'entreprise, selon le domaine dans lequel il intervient : micro-électronique et micro-technologies ; énergie, systèmes électriques et développement durable ; efficacité énergétique et bâtiment intelligent ; système embarqué.

A4 - Négociation des conditions et suivi des fournisseurs, selon le domaine dans lequel il intervient : micro-électronique et micro-technologies ; énergie, systèmes électriques et développement durable ; efficacité énergétique et bâtiment intelligent ; système embarqué.

La certification peut être globale ou partielle (post formation et/ou VAE)

1) Pour les personnes issues de formation, les évaluations se composent de :

a) En cours de formation :

Etudes de cas

Simulateurs de prises de décision

Mises en situation professionnelle

Projet donnant lieu à un mémoire professionnel et une soutenance, validant tant les capacités techniques que managériales et de gestion.

2) Pour les personnes en VAE : Présentation d'un dossier de preuves des compétences professionnelles acquises en relation avec le référentiel de certification. Entretien avec le jury. En cas de validation partielle, des recommandations sont transmises au candidat pour acquérir les compétences manquantes.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		50% de membres dépendant de l'organisme et 50% de membres extérieurs à l'organisme, représentants du secteur professionnel, dont 1 à 2 employeurs et 1 à 2 salariés (parité) Le président du jury, représentant du monde de l'entreprise, est nommé par le Directeur de l'école
En contrat de professionnalisation	X		50% de membres dépendant de l'organisme et 50% de membres extérieurs à l'organisme, représentants du secteur professionnel, dont 1 à 2 employeurs et 1 à 2 salariés (parité) Le président du jury, représentant du monde de l'entreprise, est nommé par le Directeur de l'école
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		50% de membres dépendant de l'organisme et 50% de membres extérieurs à l'organisme, représentants du secteur professionnel, dont 1 à 2 employeurs et 1 à 2 salariés (parité) Le président du jury, représentant du monde de l'entreprise, est nommé par le Directeur de l'école

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager technique" avec effet au 18 mai 2009, jusqu'au 16 juin 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé Responsable d'activités techniques, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2011. *(En vertu de l'arrêté du 24 mai 2013 les titulaires de la certification obtenue à compter du 18 mai 2009 peuvent se prévaloir du niveau I).*

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Diplôme de préparation à la fonction cadre, option génie industriel ou génie électrique' pour l'Institut National Polytechnique de Grenoble, et l'Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble.

Arrêté du 14 octobre 1992 publié au Journal Officiel du 5 novembre 1992 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Diplôme de préparation à la fonction cadre'. Formation réalisée conjointement avec la CCI de Grenoble (ESC).

Pour plus d'informations

Statistiques :

entre 20 et 25 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.inpg.fr/>

<http://www.grenoble-em.com>

Lieu(x) de certification :

Grenoble Ecole de Management 12, rue Pierre Sémard - BP 127
38003 Grenoble Cedex 01

Institut National Polytechnique de Grenoble
46, avenue Félix Viallet
38031 Grenoble Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut National Polytechnique Grenoble Ecole Supérieure Commerce Grenoble

Historique de la certification :

Anciens libellés : - Diplôme de préparation à la fonction cadre (arrêté du 14 octobre 1992 publié au Journal Officiel du 5 novembre 1992)
- Diplôme de préparation à la fonction cadre, option génie industriel ou génie électrique (arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997)

-Certification précédente : Responsable de production option génie industriel, génie électrique, génie microélectronique (Manager technique)

Certification précédente : Responsable d'activités techniques

Certification suivante : Manager technique